



VOYAGE SCOLAIRE > procédures à respecter

Etapes à suivre pour le montage d'un voyage scolaire :

Axe pédagogique

Réfléchir au contenu de manière à ce que le projet s'inscrive pleinement dans une séquence éducative travaillé en amont, pendant et après le voyage.

- Objectifs d'acquisition, compétences visées, évaluation/restitution des acquis
- Insertion de la séquence dans la progression pédagogique
- Articulation du projet avec les autres disciplines
- A éviter : les listes d'élèves composites rassemblant plusieurs niveaux/voies/filières pour compléter les effectifs de manière disparate sans continuité pédagogique travaillée au sein des enseignements ou des projets éducatifs.

Axe financier

Faire une première exploration des différentes possibilités

- Voyagiste ? voyage clé en main ou sur mesure ? recherches personnelles, montage « maison »
- Transport ? hébergement ?
- Coûts prévisionnels – faire un point préalable avec l'adjoint gestionnaire
- Dates prévisionnelles – vérification des compatibilités avec les contraintes d'agenda (examens, stages, autres événements)

Procédure de validation

Etape d'information auprès de la direction

Présenter le projet au chef d'établissement pour accord de principe et organisation des étapes de validation

- Formalisation du projet : fiche action projet d'établissement
- Entretien avec le chef d'établissement : si accord de principe

Formalisation du dossier en vue du conseil d'administration

- Renseigner la fiche navette « voyages scolaires » : formulaire A3 recto/verso avec noms des élèves, accompagnateurs, coût prévisionnel, impact sur les emplois du temps, impact sur l'agenda scolaire ;
- Prendre RV avec le gestionnaire pour validation du budget et affaires contractuelles le cas échéant

Présentation en CA

Le professeur organisateur peut venir présenter son projet de voyage en séance à l'invitation du président du conseil d'administration ou bien demander à un membre du CA de le présenter à sa place.

- Passage du projet en CA pour information (étape non nécessaire mais parfois utile pour prendre en compte des avis préalables).
- Passage du projet en CA pour validation (étape obligatoire) puis caractère exécutoire du projet après retour du contrôle de légalité (15 jours si aucune remarque).



- Actualisation du projet lors d'un autre CA si des modifications notables sont intervenues affectant le budget global ou la part élèves/accompagnateur ou l'un des éléments principaux du projet (destination, public, contrat) avant réalisation du voyage. Dans ce cas le CA se prononce une deuxième fois.
- Présentation en CA du bilan financier du voyage après réalisation si nécessité de régularisation budgétaire.

Communication auprès des familles

- Un sondage ou recueil d'intérêt préalable peut se révéler pertinent avant le vote au CA de manière à présenter un budget réaliste et un projet crédible.
- L'accord des familles est un élément obligatoire du processus de réalisation. En cas de souci, en discuter avec la direction.
- Un échéancier peut être mis en place : étudier la situation avec le gestionnaire.

Conseils et précautions d'usage :

- Préparer son voyage bien en amont pour avoir le temps de le présenter aux différentes parties et le finaliser au minimum trois semaines avant une présentation en Conseil d'administration.
- Un accord de principe en CA (projet présenté en avance pour info) ne dispense pas de suivre la procédure jusqu'au bout pour le présenter à la validation du CA et notamment vérifier que les conditions de réalisation n'ont pas changé (agenda, budget, public cible, accompagnateurs).
- Un retour aux parents avec les élèves et les organisateurs du voyage est toujours apprécié et appréciable, de manière à nouer un relationnel de qualité avec les parents. Inclure les frais de bouche dans le budget initial si possible.
- Un retour d'expérience auprès des équipes, notamment les collègues des classes impactées, est souvent apprécié, en particulier dans le cadre du partage des séquences pédagogiques de manière à ce que les professeurs puissent faire des liens dans leurs propres disciplines.
- Un plan de communication en direction du lycée (site, réseaux sociaux, web radio, autres) est à réfléchir en amont pour impliquer les élèves et donner à voir ce qui se fait.
- Encadrement : la réglementation en lycée ne prévoit pas de taux d'encadrement. Toutefois on peut convenir que pour un voyage en France un taux d'encadrement de 1/15 est raisonnable, à l'étranger on peut augmenter le taux à 1/10, sachant qu'un groupe partant à l'étranger doit nécessairement contenir 2 adultes a minima pour faire face aux imprévus.
- Pour un voyage à l'étranger, l'organisateur doit déclarer préalablement son projet de voyage auprès du MAE : www.pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

